



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maladie de Parkinson

Question écrite n° 94265

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur le traitement chirurgical de la maladie de Parkinson. La neurochirurgie, par stimulation cérébrale profonde, a des résultats assez spectaculaires chez le malade parkinsonien. Or, aujourd'hui, seuls 18 centres en France sont habilités à opérer selon cette technique à laquelle peu de médecins sont formés. En conséquence, seuls 5 % des 120 000 malades parkinsoniens peuvent bénéficier de la chirurgie. Aussi, il lui demande s'il envisage de prendre des mesures afin de développer la pratique chirurgicale dans le traitement de la maladie de Parkinson.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94265

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 mai 2006, page 5096